https://amberieu.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article125

Qu'est ce que l'apprentissage ?

- L'ALTERNANCE -

Publication date: jeudi 28 avril 2016

Copyright © CIO d'Ambérieu-en-Bugey - Tous droits réservés

L'apprentissage est l'un des moyens de préparer un diplôme de la voie professionnelle (CAP, Bac Professionnel) en vue d'obtenir une qualification. Il associe :
* une formation dans une entreprise
* des enseignements dispensés dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Il concerne également les études supérieures qui peuvent se préparer par alternance (BTS, licence professionnelle, master pro,...)

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DE L'APPRENTI

Attention, le contrat d'apprentissage est un contrat de travail, l'apprenti est donc tenu aux mêmes horaires que l'ensemble des salariés de l'entreprise (35 h de travail par semaine)

La présence sur le lieu de travail et le respect des horaires de l'entreprise sont obligatoires ; de même que la présence au C.F.A où sont dispensés les cours.

L'apprenti dispose :

- D'un salaire à partir de 25 % du SMIC à 16 ans et de 41 % à 18 ans
- De 5 semaines de congés payés par an, en plus de la réduction du temps de travail (RTT) selon l'accord en vigueur de l'entreprise
- Des droits à la sécurité sociale et aux avantages sociaux de l'entreprise
- Du maintien des allocations familiales jusqu'à 20 ans

L'ÂGE

Il faut avoir entre 16 et 30 ans ou avoir 15 ans et avoir terminé sa scolarité du premier cycle du second degré c'est-à-dire son année de 3ème.

LES DATES IMPORTANTES

- Même si la loi autorise une entrée en apprentissage à tout moment de l'année, en général, elle a lieu entre le 1er juillet et fin novembre (signature du contrat entre le 15 juin et le 30 novembre)
- Les cours en CFA commencent en Septembre-Octobre
- Durée de l'apprentissage : d'un an (cap en un an) à trois ans (bac pro).

LES DÉMARCHES POUR DEVENIR APPRENTI

1 : DÉFINIR L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE
* Quel diplôme je veux préparer ? En CAP ou en bac pro ?
2 : TROUVER UN EMPLOYEUR
* Cela peut être un artisan, un commerçant, un agriculteur, une entreprise industrielle,...
3 : SIGNER LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Attention, si l'apprenti est mineur, le contrat doit être signé par ses parents.
4 : INSCRIPTION DANS UN CFA
* le jeune peut être inscrit directement par l'employeur ou effectuer lui-même la démarche

Les CFA de l'Ain

Copyright © CIO d'Ambérieu-en-Bugey

CFA du CECOF d'Ambérieu en Bugey 52, avenue de la Libération 01502 AMBERIEU EN BUGEY Tél. 04 74 38 40 22 www.cecof.asso.fr	**CFA du Bâtiment de Bourg en Bresse** 98, rue des compagnons – Les Vennes 01000 Bourg en Bresse Tél : 04 74 21 44 97 www.btpformation01.fr
CFAI / AFPMA Bourg Péronnas allée des Tyrandes 01960 PERONNAS Tél : 04 74 32 36 44 www.afpicfai01.com	**Le CFA public de l'académie de Lyon** 39, rue Pierre Baizet - CP 201 69936 Lyon cedex 09 Tél. : 04 72 80 51 15 - Mél : cfaal@ac-lyon.fr http://cfa.ac-lyon.fr
Les Maisons Familiales et Rurales Bâgé le Châtel, Balan Cormaranche en Bugey Domaine de la Saulsaie, La Dombes Péronnas, Pont de Veyle) http://www.mfr01.fr	**CFPPA des Sardières** 79, Avenue de Jasseron 01000 Bourg en Bresse http://www.sardieres.fr

Retrouvez plus d'informations sur l'apprentissage sur le padlet du CIO - rubrique "apprentissage" :
https://padlet.com/cioamberieu/pme6rr0vrxkuzkeq

Copyright © CIO d'Ambérieu-en-Bugey